



Les fermetures de classes et d'établissements scolaires se multiplient. Il est probable que le secteur de la petite enfance soit à son tour rapidement concerné. Or, lorsqu'elles et ils n'ont pas de solution de garde et n'ont pas la possibilité de télétravailler, les parents d'enfants en bas âge, d'écoliers et de collégiens ne sont actuellement plus couverts par un dispositif d'autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfant, comme cela a été le cas ces derniers mois.

Cela signifie qu'un nombre croissant de salariés et d'agents de la Fonction publique se trouve placé dans des situations inextricables. Le gouvernement doit donc de toute urgence prendre ses responsabilités et rétablir un dispositif permettant de prendre en compte ces situations.

Alors que la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques s'était engagée sur ce sujet lors d'une réunion tenue le 26 août, cette question est totalement absente de la circulaire du Premier ministre en date du 1er septembre relative aux mesures prises dans la Fonction publique dans le contexte épidémique.

Cette problématique est pourtant identifiée de longue date, les organisations syndicales dont la CGT ayant à plusieurs reprises alerté le gouvernement. Il est par conséquent inacceptable que des agents se trouvent aujourd'hui en grande difficulté et soient contraints de déposer des congés. Cette situation illustre à elle seule combien sont creuses les grandes déclarations gouvernementales de reconnaissance à l'égard des agents de la Fonction publique et d'attachement au « dialogue social ».

La CGT Fonction publique exige donc la publication dans les plus brefs délais d'un décret de prolongation du dispositif d'autorisation d'absence garde d'enfant mis en place durant l'épidémie, en lui conférant un caractère rétroactif à la date du 1er septembre.

La CGT est et sera aux côtés des personnels pour défendre leurs intérêts.

fichiers:



[Télécharger 2020.09.08 _ _asa _ _fermetures_de_classes.pdf](#) (191.26 Ko)

Public: [COVID-19](#)

[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
